CCT Economie forestière vaudoise

Route du Lac 2 – 1094 Paudex - Case postale 1215 - 1001 Lausanne
cppef@centrepatronal.ch Tel : 058 796 39 20

DÉCLARATION DE SOUMISSION POUR LES ENTREPRISES FORESTIÈRES ACTIVES SUR LE TERRITOIRE DU CANTON DE VAUD EN 2027

L'entreprise forestière : _____

Concernant le chantier : _____

Mandant : _____

L'entreprise forestière soumissionnaire atteste par sa signature qu'elle a pris acte que, durant son activité sur le territoire vaudois, elle doit respecter les conditions de la CCT vaudoise. En particulier et de manière **non exhaustive**, ces conditions définissent :

Les conditions générales de travail 2027 :

- Temps de travail : 8.4 heures de travail par jour, soit 42 heures par semaine.
- Droit aux vacances jusqu'à 50 ans révolus : 5 semaines. Pour les contrats horaires 14.48 %
- Droit aux vacances dès l'année civile où le salarié atteint les 50 ans : 6 semaines. Pour les contrats horaires 16.48 %
- Le supplément 13ème salaire équivaut au 8.33% du salaire brut de base, prorata temporis

Les jours fériés 2027 :

Selon l'art. 13 al. 1 de la CCT : les salariés ont droit annuellement à 9 jours fériés coïncidant avec des jours de travail.

- Nouvel an : vendredi 1er janvier 2027
- *St- Berchtold : samedi 2 janvier 2027* **compensé par lundi 4 janvier 2027**
- Vendredi Saint : vendredi 26 mars 2027
- Lundi de Pâques : lundi 29 mars 2027
- **Vendredi de l'Ascension : vendredi 7 mai 2027 (compensation 25.12.2027)**
- Jeudi de l'Ascension : jeudi 6 mai 2027
- Lundi de Pentecôte : lundi 17 mai 2027
- *Fête nationale : dimanche 1er août 2027* **compensé par lundi 2 août 2027**
- Lundi du Jeûne : lundi 20 septembre 2027
- *Noël : samedi 25 décembre 2027*

CCT Economie forestière vaudoise

Route du Lac 2 – 1094 Paudex - Case postale 1215 - 1001 Lausanne
cppef@centrepatronal.ch Tel : 058 796 39 20

Les classes de salaires 2027 :

Cat. 1 Ouvrier forestier : CHF 24.15 /heure

Cat. 2 Forestier AFP CHF 25.35 /heure

Cat. 3 Forestier-Bûcheron avec CFC

A. Dès l'obtention du CFC CHF 26.55 /heure
B. 3 ans après l'obtention du CFC CHF 27.45 /heure
C. 5 ans après l'obtention du CFC CHF 28.10 /heure
D. 10 ans après l'obtention du CFC CHF 30.50 /heure

Cat. 4 Forestier-Bûcheron avec CFC, chef d'équipe

A. Dès l'obtention du CFC CHF 28.35 /heure
B. 3 ans après l'obtention du CFC CHF 29.25 /heure
C. 5 ans après l'obtention du CFC CHF 29.55 /heure
D. 10 ans après l'obtention du CFC CHF 32.60 /heure

Cat. 5 Forestier-Bûcheron, spécialiste breveté et/ou Formateur d'apprentis inscrit sur le contrat.

A. Dès l'obtention du CFC CHF 30.15 /heure
B. 3 ans après l'obtention du CFC CHF 31.10 /heure
C. 5 ans après l'obtention du CFC CHF 31.65 /heure
D. 10 ans après l'obtention du CFC CHF 34.65 /heure

Cat. 6 Contremaître forestier avec brevet fédéral

A. Dès l'obtention du CFC CHF 32.25 /heure
B. 3 ans après l'obtention du CFC CHF 33.15 /heure
C. 5 ans après l'obtention du CFC CHF 33.75 /heure
D. 10 ans après l'obtention du CFC CHF 37.10 /heure

Cat. 7 Garde-forestier avec diplôme fédéral

A. Dès l'obtention du CFC CHF 36.20 /heure
B. 3 ans après l'obtention du CFC CHF 37.25 /heure
C. 5 ans après l'obtention du CFC CHF 38.00 /heure
D. 10 ans après l'obtention du CFC CHF 41.60 /heure

Exemple salarial pour un employé de moins de 50 ans, pour la catégorie 1 :

1. Salaire horaire brut de base : CHF 24.15
2. Pourcentage droit aux vacances (14.48%) : + CHF 3.50
   = CHF 27.65
3. Pourcentage 13ème salaire (8.33% sur le tout) : + CHF 2.30
4. Salaire horaire brut total : = CHF 29.95

Elle s'engage à se soumettre au contrôle de la commission paritaire même de manière non annoncée et à mettre à disposition, dans les dix jours sur demande de la commission paritaire professionnelle, les rapports d'heures et les décomptes salaires pour les

collaborateurs engagés sur le territoire vaudois. Si la CPP constate un non-respect de la CCT, l'entreprise sera passible d'une amende conventionnelle selon l'article 31.8 de la CCT.

Le texte de la CCT et de son avenant sur les salaires sont disponibles sous https://www.entreprises-forestieres.ch/ > documents utiles > CCT.

Lieu et date : _____

Signature : _____

Sceau du secrétariat de la CCT :

Lieu et date : Signature :